Commune de

Morlaàs





Plan Local d'Urbanisme

D - Document graphique modifié

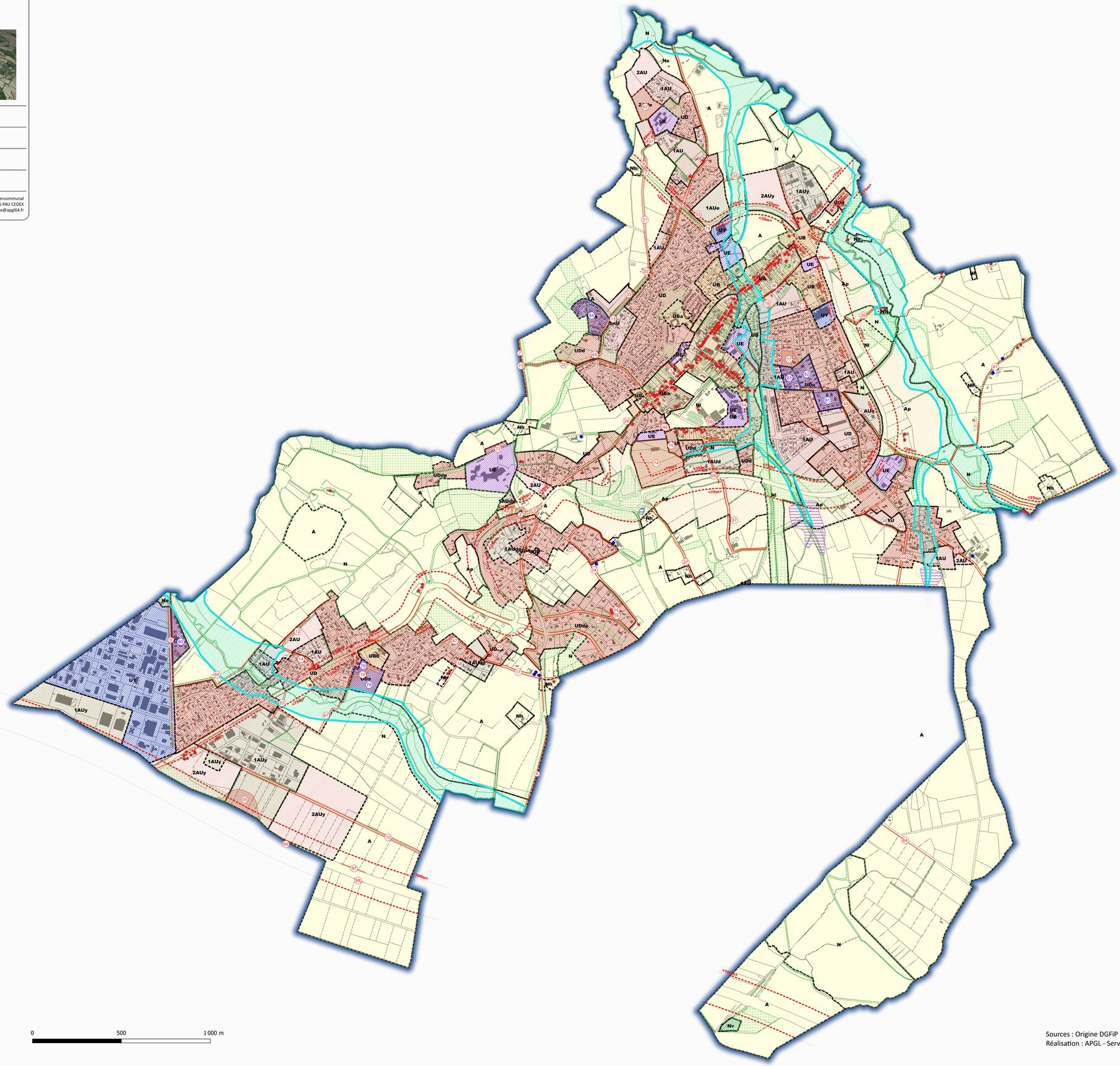
Echelle : 1/7500

PLU 2005 après MS2

Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - rue Auguste Renoir - CS40609 - 64006 PAU CEDEX
Tél : 05.59.90.84.59.47 - Télécopie : 05.59.84.59.47 - Courriel : service.urbanisme@apgl64.fr

LEGENDE

- Limite de zone
- Parcours pédestre et sentier de randonnée
- Emplacement réservé pour sentier piétonnier à créer
- Alignement d'arbres (en application de l'article L.123-1.7 du Code de l'urbanisme)
- Haie protégée (en application de l'article L.123-1.7 du Code de l'urbanisme)
- Marge de recul par rapport à l'axe de la voie
- Espace boisé classé
- Bois simple protégé (en application de l'article L.123-1.7 du Code de l'urbanisme)
- Espace vert protégé (en application de l'article L.123-1.7 du Code de l'urbanisme)
- Emplacement en vue de la réalisation de programmes de logements (en application de l'article L.123-2.b du Code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (en application de l'article L.123-1.8 du Code de l'urbanisme)
- Secteur soumis au risque inondation
- Zone de stockage à réaliser
- Zone de stockage réalisée
- Bâtiment agricole présentant une qualité architecturale (en application de l'article L.123-3.1 du Code de l'urbanisme)
- Bâtiment de qualité architecturale (en application de l'article L.123-1.7 du Code de l'urbanisme)



Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 01012018 - Données APGL
Réalisation : APGL - Service Urbanisme Intercommunal